

# **SOCIETE GENERALE SFH**

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social: 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016**

**Exercice clos 31 décembre 2016**

**Société Générale SFH**

**SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Générale SFH** **SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Marjorie Blanc Lourme

ERNST & YOUNG et Autres



Micha Missakian

## COMPTES ANNUELS

Société Générale SFH  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

BILAN ET HORS BILAN.....	4
Actif Passif .....	4
Hors Bilan.....	6
COMPTE DE RESULTAT .....	8
Compte De Resultat .....	8
ANNEXE.....	11
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....	16
Operations Interbancaires Et Assimilees .....	16
Creances Sur Les Etablissements De Credit .....	17
Autres Actifs Et Comptes De Regularisation .....	18
Dettes Envers Les Etablissements De Credit .....	19
Dettes Representees Par Un Titre .....	20
Autres Passifs Et Comptes De Regularisation .....	21
Evolution Des Capitaux Propres .....	22
Variation Des Capitaux Propres .....	23
Produits Et Charges D'interets .....	24
Charges Generales D'exploitation .....	25
Effectif Moyen .....	26
Impots Sur Les Benefices .....	27
Situation Fiscale Differee.....	28
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	30
Operations Non Inscrites Au Bilan .....	30
Engagements Non Comptabilises En Hors Bilan.....	31
Engagements Sur Instruments Financiers A Terme.....	32
Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir.....	33
Identite De La Societe Consolidante .....	34
Integration Fiscale.....	35
Informations Concernant Les Entreprises Liees .....	36
Honoraires Des Commissaires Aux Comptes .....	38
Tableau Des Flux De Tresorerie .....	39

**BILAN  
et HORS-BILAN**

**BILAN ET HORS BILAN**

**Actif Passif**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF</b>		
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	17 757	24 713
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	25 592 390 331	24 424 813 415
A vue	139 519 670	2 226 966 417
A terme	25 452 870 661	22 197 846 998
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Locations simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 4)	23 867 452	336 041
Comptes de régularisation (note 4)	401 902 845	521 451 688
<b>Total</b>	<b>26 018 178 385</b>	<b>24 946 625 857</b>



Société Générale SFH  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

**PASSIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Banques centrales, Comptes courants postaux</b>	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit (note 5)</b>	<b>138 449 987</b>	<b>1 733 883 659</b>
A vue	-	-
A terme	138 449 987	1 733 883 659
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
<b>Dettes représentées par un titre (note 6)</b>	<b>25 063 263 658</b>	<b>22 177 179 608</b>
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	25 063 263 658	22 177 179 608
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Autres passifs (note 7)</b>	<b>846 251</b>	<b>154 789 343</b>
<b>Comptes de régularisation (note 7)</b>	<b>315 477 298</b>	<b>398 956 424</b>
<b>Provisions</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	-	-
<b>Capitaux propres (note 8)</b>	<b>500 141 191</b>	<b>481 816 824</b>
Capital	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	5 340 841	5 042 071
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions règlementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	101 475 983	95 799 348
Résultat de l'exercice	18 324 367	5 975 405
<b>Total</b>	<b>26 018 178 385</b>	<b>24 946 625 857</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 18 324 366.51

Total du bilan en centimes : 26 018 178 384.61

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**Hors Bilan**

**HORS BILAN**

(En EUR)	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérations en devises</b>		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	-	-
<b>Autres engagements (note 12)</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	28 387 151 608	25 080 512 428
<b>Engagements douteux</b>	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE  
RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT**  
**Compte De Resultat**

**COMPTE DE RESULTAT**

(En EUR)	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>414 013 469</b>	<b>867 138 040</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	312 877 181	385 252 888
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 155 845	(936 107)
+ Autres intérêts et produits assimilés	91 980 443	482 821 259
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 9)</b>	<b>(369 435 348)</b>	<b>(826 862 162)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	(93 378 627)	(201 068 412)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(276 056 721)	(293 375 070)
- Autres intérêts et charges assimilées	-	(332 418 679)
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>-</b>	<b>93</b>
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	93
- Autres produits non bancaires	-	-
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>29 220</b>	<b>76 832</b>
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	29 220	76 832
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>44 607 341</b>	<b>40 352 804</b>
<b>- Charges générales d'exploitation (note 10)</b>	<b>(9 028 448)</b>	<b>(8 914 509)</b>
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(9 028 448)	(8 914 509)
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>35 578 894</b>	<b>31 438 295</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>35 578 894</b>	<b>31 438 295</b>

Société Générale SFH  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>35 578 894</b>	<b>31 438 295</b>
+ / - Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	(17 254 527)	(25 462 890)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>18 324 367</b>	<b>5 975 405</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**ANNEXE**

**ANNEXE**

**Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquiescer des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

**CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

**CREANCES DOUTEUSES**

Par application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

**PORTEFEUILLE TITRES**

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

#### \* TITRES DE PLACEMENT

##### • Actions et autres titres à revenus variables

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées. En cas de moins-values latentes, une dépréciation du portefeuille titres est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à Revenus Variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

##### • Obligations et autres titres à revenu fixe

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

#### \* TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale SFH a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

#### **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

#### **IMPOTS DIFFERES**

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

#### **PROVISIONS**

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

#### **OPERATIONS EN DEVICES**

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.



#### OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

#### AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

#### FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

#### CHARGE FISCALE

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3%. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

#### RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

#### TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

**Au cours du premier et deuxième trimestre de l'année 2016, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes:**

- Emission de la série n° 51 d'OFH de maturité 20 janvier 2023, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE,
- Emission de la série n° 52 d'OFH de maturité 15 mars 2021, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE,
- Remboursement anticipé partielle de la série n° 46 d'OFH de maturité 1 août 2021, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 500 millions d'euros,
- Remboursement anticipé partielle de la série n°50 d'OFH de maturité 27 novembre 2023, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros,
- Echéance série n° 1 d'OFH de maturité 6 juin 2016, des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1.500 millions d'euros,
- Emission de la série n° 53 d'OFH de maturité 24 juin 2031, pour un montant nominal total de 1.500 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE.

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH:

- Prêt collatéralisé n° 40, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 20 janvier 2023 à taux fixe 0,70 %,
- Emission retained de la série 51 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0,50 %,
- Prêt collatéralisé n° 41, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 15 mars 2021 à taux fixe 0,20 %,
- Emission retained de la série 52 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0 %,
- Prêt collatéralisé n° 42, pour un montant nominal total de 1.500 millions d'euros, maturité 24 juin 2031 à taux fixe 1,35 %,
- Emission retained de la série 53 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 1,15 %,

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 27.10.2016 :

- Prêt collatéralisé n° 43, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2019 à taux fixe 0,200 %,
- Emission retained de la série 54 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux 0%
- Prêt collatéralisé n° 44, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2020 à taux fixe 0,200 %,
- Emission retained de la série 55 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux 0 %,
- Prêt collatéralisé n° 45, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2023 à taux fixe 0.289%,
- Emission retained de la série 56 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0.089 %,
- Prêt collatéralisé n° 46, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2024 à taux fixe 0.423 %,
- Emission retained de la série 57 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0.223 %,
- Prêt collatéralisé n° 47, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2025 à taux fixe 0.556 %,
- Emission retained de la série 58 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0.356 %,
- Prêt collatéralisé n° 48, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 octobre 2026 à taux fixe 0.681 %,
- Emission retained de la série 59 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0.481 %,

**Aussi Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :**

- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 01/07/2016 au 07/10/2016 pour un montant total de 340 millions d'euros, à taux fixe - 0.15%(PEC 8432336),
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 07/10/2016 au 05/01/2017 pour un montant total de 365 millions d'euros, à taux fixe - 0.16%(PEC 8625807),

**Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 31.12.2016 :**

- Concernant la régularisation sur la cotisation FRU 2016, SFH a payé 4 599 398 euros et la contribution réelle est de 648 703 euros. Donc la régularisation est de : 3 950 695 euros.
- Conformément au projet de Loi de Finance, qui a été adopté le 20/12/2016, le taux d'IS sera modifié. Les modalités d'application de ce changement seront progressives et aboutiront en 2020 à la diminution du taux d'IS à 28% (au lieu de 33,33% actuellement). SG SFH faisant partie du Groupe d'intégration Fiscale France de la Société Générale (GFF), doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS de la tête de groupe soit 33,1/3% jusqu'en 2019 puis 28% à partir de 2020.L'impact de la modification du taux d'IS sur l'étalement de la soule a été comptabilisé dans le comptes sociaux de la société SFH au 31/12/2016, ce qui a entraîné un retraitement de 4.7 millions d'euros sur la valeur de l'impôt différé.

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

**Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :**

- Remboursement anticipé du prêt collatéralisé n° 26 en date du 23 janvier 2017, pour un montant nominal de 750 millions d'euros
- Remboursement anticipé de la série n°37 d'OFH en date du 23 janvier 2017, pour un montant total de 750 millions d'euros
- Mise en place du tirage de prêt collatéralisé n° 49, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 23 janvier 2024 à taux fixe 0.450 %,
- Emission publique de la série 60 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0.250 %,

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

**INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**  
**Operations Interbancaires Et Assimilees**

**Note 2**

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

(En EUR)	31/12/2016	31/12/2015
Caisses		
Banques centrales	17 757	24 713
Comptes courants postaux		
<b>Total</b>	<b>17 757</b>	<b>24 713</b>

**Creances Sur Les Etablissements De Credit**

**Note 3**

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Comptes et prêts</b>	25 592 390 331	24 424 813 415
<b>A vue :</b>	<b>139 519 670</b>	<b>2 226 966 417</b>
Comptes ordinaires	139 519 670	2 226 966 417
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
<b>A terme :</b>	<b>25 452 870 661</b>	<b>22 197 846 998</b>
Prêts et comptes à terme	25 452 870 661	22 197 846 998
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Créances douteuses</b>		
<b>Total brut</b>	<b>25 592 390 331</b>	<b>24 424 813 415</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Total net</b>	<b>25 592 390 331</b>	<b>24 424 813 415</b>
<b>Titres reçus en pension</b>		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Total</b>	<b>25 592 390 331</b>	<b>24 424 813 415</b>

**Autres Actifs Et Comptes De Regularisation**

**Note 4**

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En EUR)</i>		31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>23 867 452</b>	<b>336 041</b>
Compte courant SG impôt groupe		19 483 410	
Débiteurs divers		4 384 042	336 041
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>401 902 845</b>	<b>521 451 688</b>
Charges comptabilisées d'avance		309 808 361	393 752 799
Etalement des primes d'émission		20 844 929	20 589 085
Etalement soultte pret		288 963 431	373 163 714
Produits à recevoir			
Créances sur les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises			
liées			
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat			
Opérations de location			
simple			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation			-
Impôts différés (*)		92 094 484	127 698 889
Autres comptes de régularisation			
	<b>Total brut</b>	<b>425 770 297</b>	<b>521 787 729</b>
<b>Dépréciations</b>			
	<b>Total net</b>	<b>425 770 297</b>	<b>521 787 729</b>

(\*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

**Dettes Envers Les Etablissements De Credit**

**Note 5**

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes à vue :</b>		
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
<b>Dettes à terme :</b>	<b>138 449 987</b>	<b>1 733 883 659</b>
Emprunts et comptes à terme	138 310 475	1 733 883 659
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	139 511	
Titres donnés en pension		
<b>Total</b>	<b>138 449 987</b>	<b>1 733 883 659</b>

**Dettes Représentées Par Un Titre**

**Note 6**

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	24 900 000 000	22 000 000 000
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Sous-total</b>	<b>24 900 000 000</b>	<b>22 000 000 000</b>
Dettes rattachées	163 263 658	177 179 608
<b>Total</b>	<b>25 063 263 658</b>	<b>22 177 179 608</b>



**Autres Passifs Et Comptes De Regularisation**

**Note 7**

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérations sur titres</b>	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
<b>Autres passifs</b>	<b>846 251</b>	<b>154 789 343</b>
Compte courant SG impôt groupe	-	152 944 359
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers	661 178	595 772
Taxes charges à payer	185 073	1 249 212
Dont    Produits à recevoir: CVAE 2014		-
Charges à payer : Organic 2014		-
Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA)		-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>315 477 298</b>	<b>398 956 424</b>
Charges à payer	5 718 162	5 194 896
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation		147 539 517
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	309 759 136	246 222 011
Autres comptes de régularisation		
<b>Total</b>	<b>316 323 549</b>	<b>553 745 767</b>
	<b>316 323 549</b>	<b>553 745 767</b>

**Evolution Des Capitaux Propres**

**Note 8**

**1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2016
<b>Origine :</b>	<b>101 774 753</b>
Report à nouveau antérieur	95 799 348
Résultat de la période	5 975 405
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>101 774 753</b>
Réserve légale	298 770
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	101 475 983

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31.12.2015 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 mai 2016.

**2 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

**3 - VENTILATION DES RESERVES**

(En EUR)	Montant
Réserve légale	5 340 841
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>5 340 841</b>

**4 - PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

(En EUR)	Montant
<b>Résultat disponible</b>	<b>119 800 350</b>
Report à nouveau antérieur	101 475 983
Résultat de la période	18 324 367
Prélèvement sur les réserves	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>119 800 350</b>
Réserve légale	916 218
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	118 884 132

**Variation Des Capitaux Propres**

**Note 8 (suite)**

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Capital	375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	5 042 071	298 770		5 340 841
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	95 799 348	5 676 635		101 475 983
Résultat de l'exercice	5 975 405	18 324 367	5 975 405	18 324 367
Distribution				-
<b>Total</b>	<b>481 816 824</b>	<b>24 299 772</b>	<b>5 975 405</b>	<b>500 141 191</b>

**Produits Et Charges D'interets**

**Note 9**

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En EUR)</i>	Charges	produits	Net 2016	Net 2015
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	<b>93 378 627</b>	<b>312 877 181</b>	<b>219 498 554</b>	<b>184 184 476</b>
Op. avec banques centrales, comptes courants postaux et éts de crédit	93 378 627	312 877 181		184 184 476
Titres et valeurs reçus en pension				-
Autres				-
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances commerciales				-
Autres concours à la clientèle				-
Comptes ordinaires débiteurs				-
Titres et valeurs reçus en pension				-
Autres				-
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>276 056 721</b>	<b>9 155 845</b>	<b>(266 900 876)</b>	<b>(294 311 177)</b>
<b>Sur dettes subordonnées</b>				<b>-</b>
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés</b>	<b>-</b>	<b>91 980 443</b>	<b>91 980 443</b>	<b>150 402 580</b>
<b>Total</b>	<b>369 435 348</b>	<b>414 013 469</b>	<b>44 578 121</b>	<b>40 275 879</b>

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En EUR)</i>	2016	2015
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

[Charges Generales D'exploitation](#)

**Note 10**

[Sommaire](#)

[A compléter](#)

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

[Ch. Gale 2](#)

(En EUR)	2016	2015
<b>Frais de personnel</b>	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(9 028 448)</b>	<b>(8 914 509)</b>
Impôts et taxes	(2 214 368)	(2 310 243)
Services extérieurs	(6 814 080)	(6 604 266)
Autres		
<b>Total</b>	<b>(9 028 448)</b>	<b>(8 914 509)</b>

[Effectif Moyen](#)

**Note 10 (suite)**

[Sommaire](#)

*A compléter*

2 - EFFECTIF MOYEN

			2016	2015
	France	Etranger		
Cadres			-	-
Non cadres			-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

**Impôts Sur Les Benefices**

**Note 11**

**1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES**

(En EUR)	2016	2015
Charge fiscale courante	(18 349 878)	152 944 359
Charge fiscale différée	35 604 405	(127 481 469)
<b>Total</b>	<b>17 254 527</b>	<b>25 462 890</b>

**2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

(En EUR)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal	Impôt net imputé	
<b>Ventilation résultats</b>						
1 - Taxé au taux normal	35 578 894	(55 423 949)	(19 483 410)	-	(19 483 410)	55 062 304
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>35 578 894</b>	<b>(55 423 949)</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>-</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>55 062 304</b>
3 - Taxé au taux normal	-	-	-	-	-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
<b>II. COUT DU RISQUE (3 + 4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>35 578 894</b>	<b>(55 423 949)</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>-</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>55 062 304</b>
5 - Taxé au taux normal	-	-	-	-	-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>35 578 894</b>	<b>(55 423 949)</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>-</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>55 062 304</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMPOT COURANT</b>	<b>35 578 894</b>	<b>(55 423 949)</b>	<b>(19 483 410)</b>	<b>-</b>	<b>(19 483 410)</b>	
IMPOT DIFFERE	-	35 604 405	(35 604 405)	-	(35 604 405)	35 604 405
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	-
IS AJUSTEMENT N-1	-	1 133 532	(1 133 532)	-	(1 133 532)	1 133 532
	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>35 578 894</b>	<b>(18 686 012)</b>	<b>17 254 527</b>	<b>-</b>	<b>17 254 527</b>	<b>18 324 367</b>

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Ajustement IS, traitement fiscal erroné soultes swaps au 31.12.2015 : 1 133 532 euro

**Situation Fiscale Differee**

**Note 11 (suite)**

3 - SITUATION FISCALE DIFFEREE

<i>(En EUR)</i>	Base	Taux	Actif 2016	Passif 2016	Stock au 31/12/2016	Stock au 31/12/2015
<b>DETAIL DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>						
<b>Allègement futur d'impôt</b>						
				-		
Organic 31/12/2016	(632 022)	34.43%	(217 605)			
Extourne Organic 31/12/2015	645 645	34.43%	222 296			
Neutralisation etatement soulte SWAP - restructuration 2015 au 31.12.2016	(194 984 120)	34.43%	(67 133 032)			
	(85 547 802)	28.92%	(24 743 846)			
Extourne etatement soulte SWAP - restructuration 2015 au 31.12.2015	370 248 600	34.43%	127 476 593			
<b>Accroissement futur d'impôt</b>						
			<b>Total</b>		-	
			<b>35 604 405</b>		<b>35 604 405</b>	<b>(127 481 469)</b>



**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

**Operations Non Inscrites Au Bilan**

**Note 12**

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<b>Engagements donnés :</b>	
<b>Engagements de financement :</b>	-
En faveur d'établissements de crédit	
En faveur de la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>	-
D'ordre d'établissements de crédit	
D'ordre de la clientèle	
<b>Engagements reçus :</b>	
<b>Engagements de financement :</b>	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	
<b>Titres à recevoir</b>	-

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

(En EUR)	Nature	31/12/2016
PPI en garantie et Nantissement de titres par SG		28 387 151 608



**Engagements Sur Instruments Financiers A Terme**

**Note 13**

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'EUR)	Opérations de gestion de	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérations fermes</b>	-	-	-	-	-
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-	-	-	-
swaps de taux d'intérêt					
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'EUR)	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
				-
				-
				-
				-
<b>Total</b>	-	-	-	-

**Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir**

**Note 14**

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(En EUR)	Durée restant à courir au 31 décembre 2016				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	692 390 331	1 500 000 000	7 400 000 000	16 000 000 000	<b>25 592 390 331</b>
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	138 449 987				<b>138 449 987</b>
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	163 263 658	1 500 000 000	7 400 000 000	16 000 000 000	<b>25 063 263 658</b>

---

[Identite De La Societe Consolidante](#)

**Note 15**

---

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

---

**Integration Fiscale**

**Note 16**

---

INTEGRATION FISCALE

La Société Société Générale SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal ayant servi de base au calcul de l'impôt est le suivant:

Déficit à court terme de -56 582 992 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette créance de 19 483 410 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

**Informations Concernant Les Entreprises Liees**

**Note 17**

**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En EUR)	31/12/2016	Part entreprises liées
<b>Postes de l'actif</b>	<b>26 018 160 628</b>	<b>25 881 353 762</b>
Créances sur les établissements de crédit	25 592 390 331	25 592 390 331
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	425 770 297	288 963 431
Charges constatées d'avance		
<b>Postes du passif</b>	<b>25 379 587 207</b>	<b>15 755 645 994</b>
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	25 063 263 658	15 594 944 172
Autres passifs et comptes de régularisation	316 323 550	160 701 823
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Produits constatés d'avance		
<b>Postes du hors bilan</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés	414 013 469	348 770 837



Société Générale SFH  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	(369 435 348)	(174 790 463)
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaire	29 220	(1 449)
Autres frais administratifs	(9 028 448)	(5 682 000)

Honoraires Des Commissaires Aux Comptes

**Note 18**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2016, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	17 200.00 €	HT
ERNST & YOUNG	:	17 200.00 €	HT

**Tableau Des Flux De Trésorerie**

**Note 19**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Résultat de l'exercice	18 324	5 975
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	35 604	1 632
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	(3 255 082)	(2 677 125)
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(3 983)	(500 345)
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	(1 594 910)	1 738 511
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	(173 492)	141 099
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation</b>	<b>(4 973 538)</b>	<b>(1 290 253)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	2 886 084	3 508 360
<b>Trésorerie nette due aux activités de financement</b>	<b>2 886 084</b>	<b>3 508 360</b>
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>(2 087 454)</b>	<b>2 218 107</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		
Trésorerie à l'ouverture	2 226 991	8 885
Trésorerie à la clôture	139 537	2 226 991
<b>Net</b>	<b>(2 087 454)</b>	<b>2 218 107</b>
Caisse et banques centrales	18	25
Opérations à vue avec les établissements de crédit	139 519	2 226 966
<b>TOTAL</b>	<b>139 537</b>	<b>2 226 991</b>

Société Générale SFH  
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 2014-07 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française

- 0



**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

---

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- Une modification statutaire relative à la durée de mandat des Administrateurs,
- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry GARCIA,
- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Claire DUMAS,
- La nomination de Monsieur Philippe RUCHETON en qualité d'Administrateur indépendant.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE  
ECOULE**

- ✓ Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 17 mars 2016 a procédé à :
  - La cooptation de Madame Joelle MEYNIER PIERRE en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Laurent SKREIKES,
  - La nomination de Madame Joelle MEYNIER PIERRE en qualité de Président du Comité des Risques, en remplacement de Madame Claire DUMAS,
  - La nomination de Madame Crystele HONORE en qualité de Président du Comité ALM, en remplacement de Madame Pascale GROS,
  - La nomination de Madame Laurence AUBERTIN en qualité de Membre du Comité ALM, en remplacement de Monsieur Julien DELBET,
  - La nomination de Madame Stéphanie CHARBONNIERAS en qualité de Responsable du dispositif de lutte contre le blanchiment.

- ✓ Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 17 mai 2016 a adoptée les résolutions suivantes :
  - Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand BREHIER,
  - Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Didier HARNOIS,
  - Le renouvellement du mandat d'Administrateur de SOCIETE GENERALE,
  - Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent ROBILLARD,
  - Le renouvellement de DELOITTE & ASSOCIES en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
  - Le renouvellement de BEAS en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,
  - La ratification de la nomination de Madame Joelle MEYNIER PIERRE en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration.
- ✓ De plus, le Conseil d'Administration du 17 mai 2016 a procédé au renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Vincent ROBILLARD.
- ✓ Enfin, nous vous rappelons que Monsieur Jean-Louis FORT a démissionné de son mandat d'Administrateur le 14 décembre 2016.

#### **A- Evolution des actifs au cours de l'année 2016**

Société Générale SFH étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au cours de l'année 2016, l'évolution des actifs représentés par des prêts collatéralisés, correspond parfaitement à l'évolution des Obligations de Financement de l'Habitat au passif de Société Générale SFH.

Ainsi, l'actif de Société Générale SFH en base sociale au 31 décembre 2016 était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 24.900 millions d'euros en valeur nominale.

Quant aux actifs reçus à titre de garantie, ils sont composés d'un portefeuille de prêts personnels immobiliers, apporté en garantie par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord depuis juillet 2015 et par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) depuis octobre 2015. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers apparaît au hors bilan de Société Générale SFH.

Dans tous les cas, les portefeuilles de créances sont composés de prêts personnels immobiliers cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

Par conséquent, à la suite de l'élargissement des sources de créances intervenu en 2015, le portefeuille de couverture, constitué de prêts personnels immobiliers apportés en garantie des OFH, représente à fin décembre 2016 un encours de 28,38 milliards d'euros, dont environ 24,54 milliards d'euros originés par BDDF (soit 86,5 %), environ 3,76 milliards d'euros

originées par Crédit du Nord (soit 13,2 %), et environ 80 millions d'euros originés par BFCOI (soit 0,3 %).

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin décembre 2016, en cohérence avec l'implantation historique du réseau du groupe SOCIETE GENERALE :

Regions	% Residential Loans
Alsace	1,1%
Aquitaine	4,5%
Auvergne	0,8%
Basse-Normandie	1,9%
Bourgogne	1,3%
Bretagne	2,5%
Centre	2,4%
Champagne-Ardenne	0,8%
Corse	0,8%
DOM – TOM	0,7%
Franche-Comte	0,4%
Haute-Normandie	3,5%
Ile-de-France (Paris included)	39,9%
Languedoc-Roussillon	3,5%
Limousin	0,4%
Lorraine	1,5%
Midi-Pyrénées	3,4%
Nord-Pas-de-Calais	5,9%
Pays de Loire	3,3%
Picardie	2,9%
Poitou - Charentes	1,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,6%
Rhones Alpes	8,6%

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de sur-dimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable d'un montant d'environ 28,38 milliards d'euros, en cohérence avec le stock total d'OFH émises, stable lui aussi à 24,90 milliards d'euros de nominal.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

## **B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2016**

Au cours de l'année 2016, Société Générale SFH a réalisé les opérations suivantes :

- Une émission *publique* avec taille de bilan stable :
  - Série 51 du programme EMTN : Réalisation en date du 20 janvier 2016, d'une émission *publique* pour un montant nominal de 750 millions d'euros, maturité



20 janvier 2023, servant un coupon de 0,50 %, et remboursement anticipé partiel de la série *retained* 50 d'OFH pour un montant équivalent,

- Une émission *sous la forme de placement privé* avec taille de bilan stable :
  - Série 52 du programme EMTN : Réalisation en date du 15 mars 2016, d'une émission *sous la forme de placement privé* pour un montant nominal de 500 millions d'euros, maturité 15 mars 2021, servant un coupon de 0 %, et remboursement anticipé partiel de la série *retained* 46 d'OFH pour un montant équivalent,
- Une émission *retained* avec taille de bilan stable, dans le cadre de son pilotage ALM :
  - Série 53 du programme EMTN : Réalisation en date du 24 juin 2016, d'une émission *retained* pour un montant nominal de 1.500 millions d'euros, maturité 24 juin 2031, servant un coupon de 1,15 %,
  - Cette émission fait suite à l'arrivée à maturité de la série 1 le 6 juin 2016, pour un même montant total de 1.500 millions d'euros.
- Six émissions *retained* avec augmentation de la taille du bilan, motivées par l'intégration d'un gisement de prêts personnels immobiliers correspondant aux dossiers de crédits rachetés à la concurrence et dont le paramétrage dans les systèmes d'information a dû faire l'objet d'évolutions pour les rendre éligibles au dispositif :
  - le 27 octobre 2016, six émissions *retained* (série 54 à 59) d'OFH pour un montant nominal respectif de 500 millions d'euros, soit un total global de 3.000 millions d'euros, de maturité échelonnée du 27 octobre 2019 au 27 octobre 2026.

L'encours d'OFH au 31 décembre 2016 était de 25.063,26 millions d'euros, dont 163.26 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 20 mai 2016. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

Par ailleurs, le Prospectus de Base a été supplémenté le 7 octobre 2016 afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2016.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

## **PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

### **A – Elargissement des sources de collatéral**

SOCIETE GENERALE a fortement augmenté sa production de PPI en 2015. Sur cette production 44 % provenait des rachats de prêts à la concurrence.

Un gisement de collatéral d'environ 4,5 milliards d'euros a été identifié et a nécessité un développement informatique préalable pour le rendre éligible au transfert à Société Générale SFH.

L'éligibilité et la qualité du portefeuille ont été vérifiées et attestées par le Contrôleur Spécifique et les Agences de Notation qui ont conclu que son intégration n'avait pas d'impact sur la notation des obligations et le taux de surdimensionnement exigé.

Ces travaux ont donc permis d'intégrer environ 3,6 milliards d'euros de collatéral (dont 3 milliards d'euros de collatéral originé par BDDF, et 0,6 milliard d'euros de collatéral originé par CDN), pour émettre 6 Obligations de Financement de l'Habitat *retained* pour un montant total de 3 milliards d'euros en date du 27 octobre 2016 et de constituer une réserve confortable.

## B – Environnement de taux négatifs

En raison de l'environnement de taux négatifs auquel les banques sont confrontées, la Trésorerie du Groupe a émis une instruction au second trimestre 2016, sur la rémunération négative appliquée aux dépôts à vue détenus par des institutions financières.

Cette rémunération négative est désormais appliquée aux comptes de dépôts détenus par Société Générale SFH auprès de SOCIETE GENERALE. Une rémunération négative de -40 bps des soldes créditeurs est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par l'Agence Centrale, dès le premier euro.

Par ailleurs, le coût généré par les réserves constituées à la demande des agences de notation, notamment le montant du pré-maturity test, est quant à lui intégralement refacturé au constituant (i.e. SOCIETE GENERALE), avec un impact en PNB nul.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les fonds propres sont quant à eux replacés à 3 mois auprès de la Trésorerie (i.e. Gestion Propre) à un taux négatif, permettant néanmoins d'optimiser le coût de la liquidité. Par conséquent, le remplacement des fonds propres a désormais un impact négatif d'environ 15 bps en PNB depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016.

## **PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

### **A- Risque de Crédit**

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité au refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions de gestion et recouvrement conclues avec SOCIETE GENERALE, les

procédures de mesure et surveillance des risques applicables à Société Générale SFH sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE.

En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs des actifs : notamment le risque de défaut des débiteurs, le taux de défaut et de recouvrement des prêts personnels immobiliers.

La réglementation française prévoit également des mécanismes de protections des investisseurs contre les risques inhérents, et notamment le risque de crédit.

Par transparence, le ratio de couverture que Société Générale SFH est tenue de respecter au regard des dispositions de l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier se définit comme le rapport des actifs, y compris les valeurs de remplacement, sur les dettes bénéficiant du privilège instauré par la loi.

Au 31 décembre 2016, le ratio de couverture s'établissait à 109,23 %, en cohérence avec l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105 %.

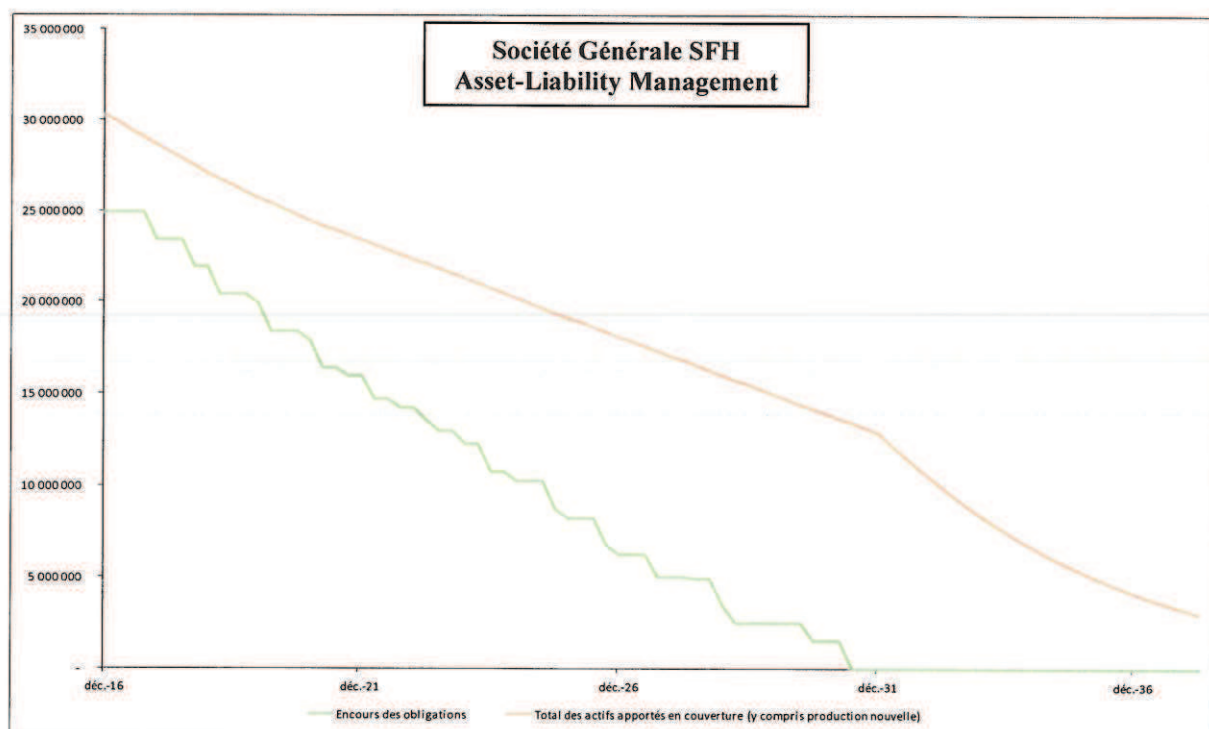
L'article R 515-7 du Code monétaire et financier dispose également que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15 % du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège tel que défini dans l'article L 513-11 du même Code.

A fin décembre 2016, les valeurs de remplacement forment un total de 366,16 millions d'euros, majoritairement composées de dépôts à terme replacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 1,47 % de l'encours d'OFH.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, qui vise à s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations de Financement de l'Habitat émises, par des actifs transférés, doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 31 décembre 2016, sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 3.585,4 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressives de 5 % pour les années suivantes, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 7,79 %, correspondant au taux moyen historique observé depuis juin 2010, aucune impasse de couverture n'est observée.

L'efficacité du dispositif est contrôlée par des institutions externes que sont les agences de notation et le Contrôleur spécifique (conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier).



## B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, Société Générale SFH a retiré l'ensemble des swaps de micro-couverture. Les émissions publiques et retained d'OFH sont désormais réalisées à taux fixe, tout comme les tirages de prêts collatéralisés, dans le but de refléter la composition du cover-pool de PPI sous-jacents. En matière de risque de taux, Société Générale SFH procède désormais à une couverture naturelle du risque de taux entre les actifs et les passifs.

### 1. En comptabilité sociale

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuelles sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de Société Générale SFH à un choc de 100 points de base s'élève à 640 milliers d'euros pour une limite de +/- 11 millions d'euros. Cette sensibilité au risque de taux est liée au décalage des dates d'échéance du remplacement des fonds propres avec la fin du trimestre calendaire.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : 640 milliers d'euros,
- Moyen terme : 0 millier d'euros,
- Long terme : 0 millier d'euros.

La sensibilité globale représente 0,128 % des fonds propres.

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SFH n'est pas exposée, les tirages de prêt à l'actif répliquant pour ce qui concerne la maturité, les caractéristiques des OFH émises.

## 2. En vision par transparence

Suite au retrait des swaps de taux, Société Générale SFH pilote désormais le risque de taux de façon dynamique en sélectionnant les actifs remis en garantie et a mis en place de nouveaux contrôles du risque par transparence, et notamment :

- Le suivi de l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs du «*cover-pool*» et les OFH avec un seuil à 18 mois lorsque les actifs sont plus longs que les passifs ; l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs étant de -31 mois au 31 décembre 2016,
- Une réserve d'intérêts, à constituer par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des OFH est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie.

## C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à

titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt.

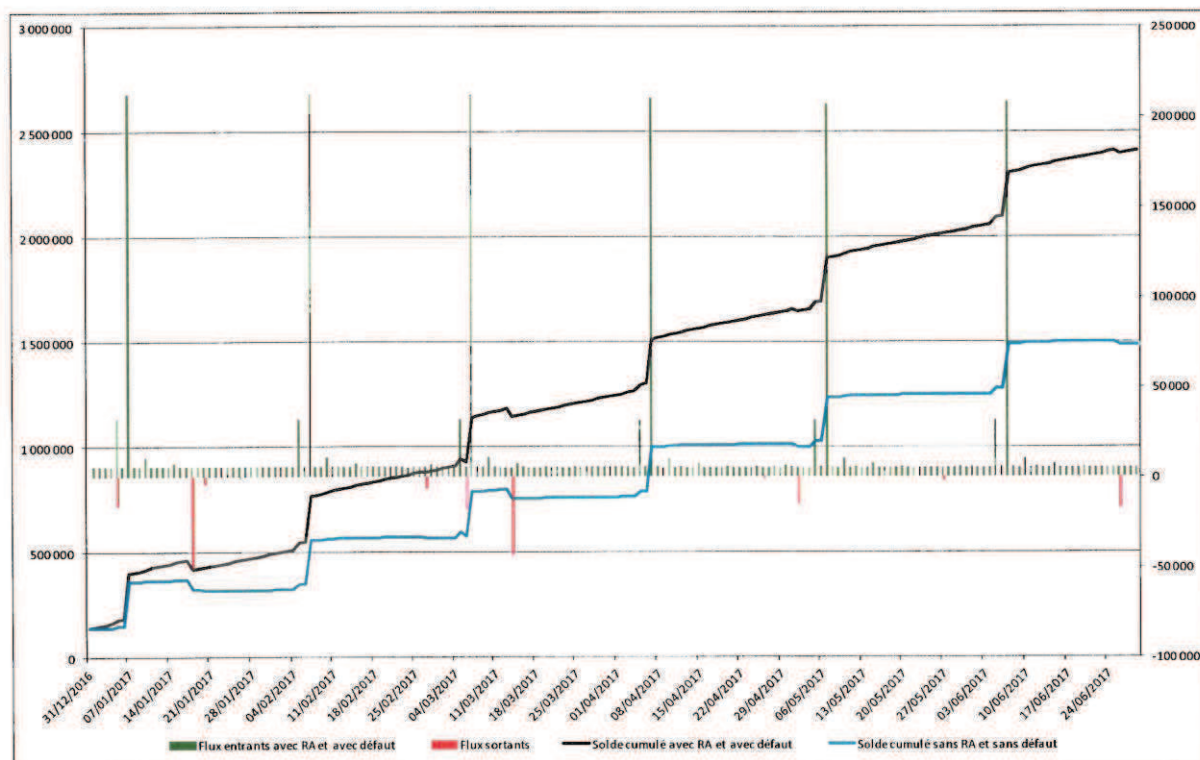
Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

A partir du 31 décembre 2016, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 145,68 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Ce solde comporte les montants liés au *Prematurity test*, reçus de Société Générale qui couvrent le paiement des Intérêts sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 138,31 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2016. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 6.86 % au 31 décembre 2016.



En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du *Pré-Maturity test* et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, pour la partie excédant le niveau réglementaire de 105 % des passifs privilégiés s'élève à 530,67 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R. 513-7 du code monétaire et financier représentent un total de 365 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme remplacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est nul.

Ce montant nul est dû au pilotage du taux d'OC de Société Générale SFH, qui est stable à 114 % et au taux de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre, ce qui entraîne une diminution du montant d'actifs éligibles au-delà de 105 % des passifs privilégiés.

## D- Risque Opérationnel

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « *Risk and Control Self-Assessment* » (RCSA), celui-ci faisant ressortir un risque évalué à « faible » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

#### **E- Risques de nature Sociale et Environnementale**

Société Générale SFH n'est pas exposée à des risques de nature sociale et environnementale.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE**

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- remboursement anticipé total du prêt collatéralisé n° 26 en date du 23 janvier 2017, pour un montant nominal de 750 millions d'euros,
- mise en place du tirage de prêt collatéralisé n° 49 de maturité 23 janvier 2024, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros à taux fixe de 0,45 %,
- remboursement anticipé total de la série n° 37 d'OFH en date du 23 janvier 2017, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros,
- émission de la série n° 60 d'OFH de maturité 23 janvier 2024, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros à taux fixe de 0,25 %, et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de l'exercice 2017, Société Générale SFH envisage un programme d'émission placées en externe d'environ 1,5 à 2 milliards d'euros composé d'émissions publiques d'une taille comprise entre 500 et 750 millions d'euros pour chaque émission, la réalisation de ce programme d'émission restant conditionnée aux conditions de marché des émissions sécurisées.

Par ailleurs, Société Générale SFH a initié les travaux avec une autre entité du Groupe, Boursorama, dans le cadre d'un nouveau projet d'élargissement des sources de collatéral éligible et, donc, d'augmentation de sa capacité d'émission. La finalisation de ce projet est prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

## **PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE**

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

## **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2016, à hauteur de 37.499.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

## **CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

## **INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012**

L'article R 225-105-1, I et II du Code de commerce étend les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les «conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable».

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

## RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2016, le bilan présente un total de 26.018,18 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2015, le total de bilan était de 24.946,63 millions d'euros. Le bilan a fortement augmenté suite à l'émission de 6 OFH *retained* en octobre 2016, motivées par l'intégration d'un gisement de prêts personnels immobiliers.

### Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Total Actif	26.018,2	24.946,6
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE)	25.452,9	22.197,8
Total Emissions / OFH	25.063,3	22.177,2
Total Fonds Propres	500,1	481,8

### A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence Centrale de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde d'environ 139,54 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce solde comporte les montants liés au *Prematurity test*, reçus de Société Générale qui couvrent le paiement des Intérêts sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 138,31 millions d'euros.

La trésorerie de Société Générale SFH est à nouveau remplacée en dépôts à terme auprès de SOCIETE GENERALE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La valeur du remplacement en dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE, représente un total de 364,86 millions d'euros, dont -0,14 million d'euros d'intérêts courus. Les intérêts courus négatifs s'expliquent par l'application de taux d'intérêt négatifs.

La liquidité levée par l'émission des Obligations de Financement de l'Habitat et remplacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 25.087,79 millions d'euros dont 187,79 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les éléments ci-dessous :

- les produits à recevoir d'un montant de 288,96 millions d'euros correspondant à la Soulte résiduelle de chaque Swap de taux étalée prorata temporis, suite au retrait de l'ensemble des swaps de Société Générale SFH,
- les charges payées d'avance d'un montant de 20,84 millions d'euros correspondant à l'étalement des primes d'émission syndiquées,
- l'impôt différé actif pour un montant de 92,09 millions d'euros, né de la différence entre le traitement comptable (étalement) et le traitement fiscal de la soulte de résiliation des swaps (réintégration dans le résultat fiscal), et correspondant à l'économie future d'impôt engendrée par la neutralisation fiscale du produit comptable de l'étalement de la soulte des swaps.

Les autres actifs comprennent les éléments ci-dessous :

- une créance dans le cadre du versement au Fond de Résolution Unique, pour un montant de 3,95 millions d'euros,
- une créance concernant paiement de l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 19,48 millions d'euros, suite à la prise en compte d'un ID Actif sur le montant de l'étalement de la soulte des swaps, dans le cadre du traitement des soultes de résiliation des swaps dues par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH,
- le solde de 0,43 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs.

## **B- Bilan Passif**

L'encours d'OFH au 31 décembre 2016 est de 25.063,26 millions d'euros (comprenant 163,26 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs correspondent à des dettes fiscales et sociales et à l'impôt sur les sociétés de 0,85 million d'euros.

Les comptes de régularisation au passif comprennent notamment les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance d'un montant de 31,49 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations de Financement de l'Habitat,
- les charges à payer pour un montant de 278,27 millions d'euros sur les soultes des prêts à taux fixes restants à étaler prorata temporis, suite à la modification des conditions de taux des prêts collatéralisés de Société Générale SFH à SOCIETE GENERALE,
- les charges à payer pour un montant de 5,72 millions d'euros correspondant aux provisions liées aux conventions de gestion, recouvrement et externalisation, et aux honoraires des CAC restant à payer,

Le capital social de la Société est demeuré inchangé à 375 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à environ 5,34 millions d'euros.

La Société n'ayant pas distribué de dividende, le report à nouveau s'élève à 101,48 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 18,32 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## **C- Compte de Résultat**

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collatéralisé pour 322,03 millions d'euros, et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 91,98 millions d'euros provenant des soultes de swaps restants à étaler prorata temporis.
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 369,44 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève à 44,61 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice 2015.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de taille du bilan, par le biais des émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat qui sont passées de 22.000 millions d'euros à 24.900 millions d'euros à fin décembre 2016.

Conformément au projet de Loi de Finances 2017 qui a été voté fin décembre 2016, le taux d'IS passera à 28% à partir de 2019 pour les sociétés dont le Chiffre d'Affaire est inférieur à 1 milliard d'euros, et avec une généralisation à partir de 2020. Or, des Impôts Différés Actifs sont comptabilisés au bilan de Société Générale SFH au taux de 34,43 %, et s'étalant jusqu'en 2024.

Par conséquent, une dépréciation estimée à -4,7 millions d'euros a été comptabilisée dans le compte de résultat de Société Générale SFH au 31 décembre 2016. Société Générale SFH est capable de supporter une dépréciation de cet ordre, sans impact sur ses ratios, ni besoin de recapitalisation.

Le bénéfice net après impôt s'élève à 18,32 millions d'euros, en forte hausse de 207 %. Cette hausse s'explique par l'absence en 2016 de la charge fiscale, qui correspondait en 2015 à un frottement de -25,5 millions d'euros entre le montant des IDA (127 millions d'euros) calculé sur la base d'un impôt normatif à 34,43 % et la charge fiscale réelle (152 millions d'euros) calculée sur la base d'un impôt à 38 %.

## **D- Situation Financière et Ratios Prudentiels**

Au 31 décembre 2016, les fonds propres de Société Générale SFH s'élèvent à 500,14 millions d'euros.

Dans le cadre du décret n°2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, Société Générale SFH a été exemptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, du respect en base individuelle et de la production à titre d'information des ratios de solvabilité, grands risques réglementaires et de levier.

## E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'OFH. Ces dernières ont pour objet de refinancer des prêts personnels immobiliers originés par le réseau SOCIETE GENERALE et remis en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE en faveur de la Société.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SFH est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

### TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2016 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	46.284,00	-39.018,00	0	0	7.266,00

Le montant négatif renvoie à un avoir.

Au 31 décembre 2015 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	952,5	0	0	952,5

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 18.324.366,51 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 18.324.366,51 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 101.475.983,02 euros, soit un résultat à affecter de 119.800.349,53 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 916.218,33 euros,  
A la réserve libre : 0 euro,  
Versement de dividende : 0 euro,  
Au report à nouveau : 118.884.131,20 euros.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

### **OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

## **REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES**

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

## **EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

## **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

## **MODIFICATION STATUTAIRE**

Afin de se conformer à la nouvelle instruction du Groupe sur la gouvernance des entités, nous vous proposons un projet de modification statutaire portant sur la réduction de la durée du mandat des Administrateurs de 6 ans à 4 ans.

L'article 11 des statuts serait modifié comme suit :

### **« Article 11 - Nomination des Administrateurs**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de 4 années. Lorsqu'un Administrateur est nommé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

La suite de l'article demeurerait inchangée.

## **SITUATION DES MANDATS**

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry GARCIA arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de quatre années, conformément à la modification statutaire envisagée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le mandat d'Administrateur de Madame Claire DUMAS arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de quatre années, conformément à la modification statutaire envisagée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Philippe RUCHETON, demeurant au V Jircharich 146/5 à Prague, République Tchèque, en qualité d'Administrateur indépendant pour une durée de quatre années, conformément à la modification statutaire envisagée soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **JETONS DE PRESENCE**

L'Assemblée Générale du 17 mai 2016, a décidé que, pour l'exercice 2016, le montant global des jetons de présence est fixé à 4.000 euros brut.

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2016, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer cette somme exclusivement à Monsieur Jean-Louis FORT, Administrateur indépendant, à raison de 500 euros par Conseil auquel il aura assisté et pour un montant annuel maximum de 4.000 euros.

Ainsi, Société Générale SFH a versé à Monsieur Jean-Louis FORT 1.270 euros net de jetons de présence, au titre de l'exercice 2016.

Ce montant correspond à 500 euros brut de jetons de présence, au titre des 4 Conseils d'Administration de l'exercice 2016, soit 2.000 euros brut au total.

Conformément à la fiscalité en vigueur, Société Générale SFH a procédé au paiement de 21 % d'acompte au titre de l'Impôt sur le revenu, soit 420 euros.

Société Générale SFH a également procédé au paiement de 15,5 % de prélèvements sociaux, soit 310 euros.

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présences à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 16.000 euros brut au maximum pour l'exercice 2017, répartis entre une part fixe de 4.000 euros brut et une part variable de 12.000 euros brut au maximum.



## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

## **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

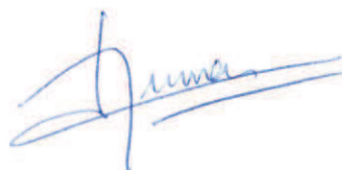
A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

## **QUITUS**

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



## ANNEXE 1

### TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

#### RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000
Nombre d'actions émises	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000
ordinaires	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>					
Produit net bancaire	44 607 341,06	40 352 803,98	39 485 335,06	67 910 508,00	49 270 232
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	35 578 893,51	31 438 295,42	32 906 288,55	64 531 387,00	41 635 067
Impôt sur les bénéfices	17 254 527,00	25 462 890,00	12 521 302,00	24 499 415,00	15 009 963
Résultat après impôts, amortissements et provisions	18 324 366,51	5 975 405,42	20 384 986,55	40 031 972,00	26 625 104
Distribution de dividendes					
<b>Résultats des opérations par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,49	0,16	0,54	1,07	0,71
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,49	0,16	0,54	1,07	0,71
Dividende versé à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

<sup>(1)</sup> Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

## ANNEXE 2

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Cf. Fichier PDF Mandats.

**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège Social: 17, cours Valmy 92800 Puteaux  
445 345 507 R.C.S Nanterre

Paris, le 31 mars 2017

**Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel**

Je soussigné, Vincent ROBILLARD, Directeur Général Délégué de Société Générale SFH, déclare et atteste qu'à ma connaissance :

- (i) les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Société Générale SFH, et
- (ii) le rapport financier annuel 2016 présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement générale de l'AMF.



---

Vincent ROBILLARD,  
Directeur Général Délégué de Société Générale SFH